

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

46ème année — numéro 571

28 Février 1992 — 100 Francs CFA

PRIVATISATION DE «LA BENINOISE»:

UN DEBAT JURIDIQUE, MAIS AUSSI UNE PREOCCUPATION ECONOMIQUE, SOCIALE DONC NATIONALE



Le 30 juin 1986 et aux environs de 10 heures, une explosion meurtrière s'est produite à la Société nationale de brasserie « LA BENINOISE ». Elle a occasionné d'autres dégâts matériels et surtout de nombreuses pertes de vies humaines.

(Lire nos informations en page 3)

SOMMAIRE

- Deuxième recensement général de la population et de l'habitation. Préable : Vaincre les réticences des populations 2
- Sirus: Leçons d'une interpellation 2
- Chronique des temps anciens 4
- Façons de parler 5
- Le franc CFA et l'écu : l'arrimage sera garanti par la France 6
- L'Ecu 6
- Ouidah, cité mariale 8
- Cinquantenaire de l'évangélisation de Natitingou 9

UNICEF: POUR UNE REORIENTATION DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT



Le Fonds des Nations unies pour l'enfant (UNICEF) lance un appel à l'opinion mondiale et propose une réorientation de l'aide publique au développement en faveur des investissements dans le capital humain. A l'heure actuelle — souligne le rapport 1992 de l'organisation — seulement 2 % environ de l'aide sont affectés aux soins de santé primaire et à l'éducation primaire, les deux services essentiels pour la majorité des pauvres des pays en développement.

(Lire nos informations en page 12)

L'ECOUTE DU PAPE



Il faut changer le cœur

(...) Tout dépend finalement du cœur des hommes. C'est le cœur des hommes qu'il faut changer. Il faut sans doute modifier certaines structures qui engendrent l'injustice et la misère, mais il faut en même temps transformer le cœur des hommes.

Voilà, chers jeunes, le grand chantier du monde dans lequel vous devez vous engager. Ensemble, travaillez avec vos mains, votre cœur, votre intelligence et votre foi à construire un monde nouveau où il soit vraiment possible pour tous de s'épanouir et de vivre dans une atmosphère de sécurité et de confiance réciproque.

On ne bâtit pas l'avenir de l'humanité dans la haine, la violence, l'oppression quelle qu'elle soit. On n'édifie pas l'avenir de l'humanité sur le triomphe des égoïsmes individuels et collectifs. On ne peut construire l'avenir de l'humanité sur une conception de la liberté des autres. La société de consommation dans laquelle nous vivons et la peur d'un avenir incertain poussent à chercher pour soi des satisfactions immédiates. On se replie sur soi, sur son petit bonheur personnel, ses émotions, dans un cercle où la sensibilité exacerbée est sans cesse à l'affût de nouvelles émotions vite dépassées, où l'on n'accepte pas d'autre référence que soi-même et ses plaisirs. On ne peut vivre ainsi. Ce n'est pas ce monde-là que vous voulez. Ce serait un monde désespérant qui vide la vie de l'homme de toute signification.

Bangkok, le 11 mai 1984
Jean-Paul II
à l'issue de l'ordination
qu'il a conférée
à 23 diacres thaïlandais.

**LA CROIX
DU BENIN**

Rédaction et Abonnements
«LA CROIX DU BENIN»
B. P. 105 - Tél. 32-11-19

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de Soutien 4000 à 6000 F CFA (80 à 120 FF)
Abonnement de Bienfaiteur 6000 à 8000 F CFA (120 à 160 FF)
Abonnement d'Ami 8000 F CFA et plus 1160 FF (et Plus)
Changement d'adresse 100 F CFA

	Ordinaire	Avion
- Bénin	2400 F CFA	
- Côte-d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal, Togo	2500 F CFA	3460 F CFA
- Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun, R. C. A.	2500 F CFA	3640 F CFA
- France	50 FF	88,40 FF
- Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria, Sierra Leone	3200 F CFA	4200 F CFA
- Kinshasa (Zaire)	3200 F CFA	6000 F CFA
- Kenya, Angola, Ouganda, Tanzanie	3200 F CFA	7000 F CFA
- Europe (moins la France)	1300 F CFA	5100 F CFA
- Amérique (Nord - Centrale - Sud)	3200 F CFA	7000 F CFA

Dépôt légal n° 722
Tirage: 6.300 exemplaires

IMPRIMERIE NOTRE - DAME Tél. 52-12-03 COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

PRIVATISATION DE «LA BENINOISE» :

UN DEBAT JURIDIQUE, MAIS AUSSI UNE PREOCCUPATION ECONOMIQUE, SOCIALE DONC NATIONALE

Le sort d'une entreprise publique en liquidation n'a jamais autant défrayé la chronique nationale comme cela a été le cas pour notre « Société nationale de boissons » « LA BENINOISE ». Evidemment, au-delà du destin de cette entreprise en déconfiture, il y a, avant tout, les intérêts vitaux de plus d'un millier de travailleurs et de leurs familles auxquels il faut ajouter ceux de la Nation. Une Nation que traversent plusieurs courants philosophiques, idéologiques, politiques et économiques et dont les différentes composantes ont toutes un droit de regard et leur mot à dire sur la gestion des affaires de la Cité.

C'est bien là l'un des principes sacro-saints de la démocratie pluraliste où les discussions contradictoires sont dans la nature même des choses. Et c'est ce dont l'opinion publique a été abreuvée, plusieurs jours durant, au sujet de cette affaire d'intérêt national aussi délicate et controversée que celle de la privatisation de la brasserie nationale « LA BENINOISE ».

Autour de ce dossier, pour le moins épineux et complexe, il y a tout naturellement trois forces en présence : le Gouvernement, l'Assemblée Nationale et surtout l'opinion publique qui prétendent, chacune pour sa part, défendre au mieux les intérêts de la Nation. Et si cela était vrai et sincère, nous n'aurions plus qu'à penser et à dire que tous ces débats parfois houleux et toujours opiniâtres autour de la dénationalisation de « LA BENINOISE » sont de bonne guerre. Seulement, dans ce cas, il aurait fallu que tous les protagonistes de ces débats quelquefois sibyllins fussent réellement animés d'une parfaite bonne foi et d'une volonté permanente de vérité et de transparence, sans plus. Cela aurait été conforme à notre idéal démocratique et patriotique.

PLUSIEURS LECTURES DE LA CONSTITUTION

En fait de bonne foi et de transparence, l'on est pratiquement réduit à émettre des réserves sur la finalité de ces débats parlementaires, passionnés, ampoulés et parfois incendiaires au point que, à certains niveaux, on en est arrivé à prêter des intentions d'empoisonnement de l'opinion publique, de subversion et des arrière-pensées politiques à certains de nos honorables députés. Ce qui n'est peut-être pas dénué de tout fondement. Néanmoins, d'aucuns reconnaîtront que l'honneur de la Représentation nationale dans son ensemble, en tant qu'institution chargée du contrôle de l'action gouvernementale, est, sauf, d'autant qu'elle était plei-

nement dans son rôle de contre-pouvoir et que tout le reste n'était qu'une affaire de sensibilité, de tempérament, d'expression, de niveau de compréhension et d'appréciation individuelle, malgré parfois une expression acharnée et à la limite de la courtoisie.

C'est pourquoi, maintenant, il reste qu'une bonne frange de l'opinion publique qui n'est pas dupe, continue de s'interroger sur l'opportunité de certaines envolées oratoires, mais surtout sur la crédibilité et la pertinence des arguments techniques et juridiques déployés abondamment au sein de l'hémicycle, dans le seul but, a-t-on dit, de « sauver » la brasserie nationale. Il semble qu'il s'agisse plutôt de clouer le gouvernement au pilori et pour cause.

Ce qui paraît en tout cas évident est que le Parlement a eu le beau rôle, malgré quelques bavures, dans cet épisode politique où on l'a, tour à tour, perçu comme examinateur, justicier, redresseur de torts et plus régulièrement comme censeur de l'action gouvernementale en vertu des dispositions de la Constitution du 10 décembre 1990. Une Constitution qui a également fait parler d'elle ces derniers jours, servant de repère et de référence à toutes sortes d'interprétations, de démonstrations et d'acrobaties intellectuelles, visiblement à la limite du sophisme. Les juristes de tous bords et de tous poils, qu'ils soient députés, ministres ou conseillers ont eu la vedette, en bien ou en mal, dans ce débat où ils n'ont cependant pas toujours convaincu. Et pourquoi donc ? Simple-ment parce qu'ils se sont souvent comportés comme au prétoire, s'évertuant à bâtir des argumentations trop savantes, trop affectées pour défendre vaille que vaille des causes qui leur sont chères. Conséquence : les débats ont été d'autant plus houleux que, d'un juriste à un autre, d'un membre du gouvernement à un député et même d'un député à un autre, tout le monde ne fait pas la même lecture de la Constitution. On en voudrait pour preuve les divergences et controverses suscitées par l'article 158 de cette Constitution qui stipule que « la législation en vigueur au Bénin jusqu'à la mise en place des nouvelles institutions reste applicable, sauf intervention de nouveaux textes en ce qu'elle n'a rien de contraire à la présente Constitution ». Pour notre part, la notion de vide juridique est difficilement défendable même si, d'une part, les décrets n° 88-351 du 02.09.1988 portant privatisation des entreprises du secteur public et n° 89-15 du 15.01.1989 créant la Commission d'évaluation des offres de privatisation ne reposent sur aucun texte de loi, donc sur aucun principe fondamental (et le PRPB n'a cure d'une telle fondement)

et si, d'autre part, le Gouvernement, par naïveté peut-être, indique dans l'exposé des motifs de son projet de loi sur la privatisation que la « Constitution dans son article 98 dispose autrement » que ne le stipulent les décrets précités car désormais la loi détermine les principes fondamentaux des nationalisations d'entreprises et des transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé ». Tout cela n'emporte pas caducité des deux décrets et on doit s'étonner, à juste titre, que le Gouvernement fonde son action, par puérilité sans doute, sur des dispositions réglementaires qu'il déclare dépassées parce que non conformes à la loi, à la Constitution.

NUL N'A ETE IRREPROCHABLE

A la lumière de ces développements, à qui faudra-t-il jeter la première pierre ? A l'Assemblée Nationale ou à l'Exécutif ? D'un certain point de vue, les responsabilités pourraient être partagées car, aucune des deux institutions ne paraît irréprochable et à l'abri de toute critique dans cette affaire qui n'est pas seulement un dossier juridique mais aussi une affaire de logique, de bon sens qui présente un intérêt vital sur le plan politique et surtout économique, car il s'agit, ni plus ni moins, du devenir de notre patrie. Car en réalité, si l'on peut accuser l'Exécutif d'avoir quelque peu tordu le cou à la Constitution qui stipule en son article 98 que « les règles concernant des nationalisations et les transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé sont du domaine de la loi », on peut tout aussi bien renvoyer la balle au Parlement et ce pourrait être l'occasion de lui reprocher d'une part, de n'avoir pas, à son tour, pris la pleine mesure des implications de l'article 158 de la Constitution cité plus haut, puis-que à bien y voir, le libellé de cet article tente — sans peut-être vraiment réussir — de lever l'équivoque de la caducité en prévoyant qu'à défaut de l'intervention de nouveaux textes, la législation en vigueur au Bénin jusqu'à la mise en place de nouvelles institutions reste applicable, et, d'autre part, d'avoir autorisé le Gouvernement à poursuivre les négociations pour le déblocage des concours afférents au PAS II qui incluait comme condition la privatisation de « LA BENINOISE ».

Dès lors, on peut se demander, à juste titre, pourquoi l'Assemblée Nationale n'a pas mis les bouchées doubles pour voter une loi sur la privatisation après l'avoir, au besoin, profondément remodelée, si tant est qu'elle voulait faire œuvre

utile, par une vigoureuse action de clarification et barrer ainsi la route à l'Exécutif dans son dessein de cession quelque peu hâtive de « LA BENINOISE » au Groupe CASTEL-BGI. Et lorsque l'article 158 de la Constitution prévoit la mise en place de nouvelles institutions, c'est autant dire que l'Assemblée Nationale est habilitée à adopter la législation qui doit être en vigueur au Bénin après son installation officielle qui remonte déjà au mois de juillet 1991.

Certes, sur le plan pratique, la chose n'a pas été possible. Mais là, c'était justement sans compter que cette situation découlant de l'absence d'une nouvelle loi sur la privatisation laisserait le champ libre au gouvernement. Et voulant atteindre coûte que coûte les objectifs qui lui sont imposés par les partenaires au développement, le pouvoir exécutif a eu beau jeu de penser et de dire, selon sa lecture de l'article 158, qu'il n'y avait pas « vide juridique ». Alors, le gouvernement n'a pas trouvé mieux que de se dédire (cf décret n° 91-1263 du 29/11/1991) et de se réfugier derrière les « fameux » décrets n° 88-351 du 2 septembre 1988 relatif à la privatisation des entreprises publiques, et n° 89-15 du 15/01/1989 créant la Commission d'évaluation des offres de privatisation » décrets que lui-même déclaraient dépassés et dont le principal défaut est de n'être sous-tendus par aucun principe fondamental sur la privatisation au Bénin, même si ceux-ci pouvaient varier d'une entreprise à une autre.

DEFAUT DE TRANSPARENCE

Il faut avouer qu'au-delà des considérations juridiques (« pitié pour le droit » puisque tous, sans distinction mais avec acharnement, nous nous sommes mis à en faire), c'est surtout l'attitude et la démarche du gouvernement qui constituent ce qu'il y a de plus ambigu, équivoque, donc troublant, gênant dans cette affaire de dénationalisation de « LA BENINOISE ». Et s'il fallait faire un premier procès au gouvernement, ce serait certainement celui de son manque de transparence dans une affaire où le bon sens, la loyauté, la considération et le discernement, semble-t-il, n'ont pas beaucoup compté. En tout cas, pas autant que tout ce qui a l'apparence de demi-vérités (que pour notre part nous assimilons à des demi-mensonges) qui frisent la ruse, la duperie et la tricherie. Autrement, pourquoi et dans quel but le gouvernement s'est-il empressé de signer le contrat de cession de « LA BENINOISE » tout en sachant que son pro-

(Lire la suite à la page 11)

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

A PROPOS DU TOPONYME SEMERE

Annuellement organisée par l'Association pour le Développement économique et social de Sèmèrè, le séminaire des ressortissants de cette dernière localité s'est tenu, cette année, du 17 au 23 février. Il nous a plu, après plusieurs séjours de recherche sur le terrain et pour témoigner de notre attachement à cette manifestation culturelle, de nous intéresser à la toponymie de la cité des Foodobéi.

A une date aujourd'hui difficile à déterminer mais qui pourrait se situer probablement aux environs des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, un groupe de guerriers parlit de la moitié septentrionale de l'espace de l'actuel Ghana pour une série d'aventures aux fortunes diverses qui les conduisit dans l'Atacora, sur le site de ce qui deviendra plus tard Sèmèrè, à une quarantaine de kilomètres de Jugu. Venue du pays Gonja au Ghana, cette aristocratie guerrière s'imposa par la force aux Tanéka qui occupaient alors une partie de ce site aux multiples sources. Ils lui donnèrent comme nom Foodo, toponyme également utilisé comme ethnonyme pour désigner la communauté socio-culturelle qu'ils forment, et comme nom de leur parler d'origine guang, très caractéristique.

Devenue une puissante cité guerrière avec d'imposantes fortifications, la localité de Foodo prit pour nom Samlé qui, par corruption sous la colonisation française, devint Sèmèrè, toponyme qui n'a aucun sens ni en langue foodo ni en langue cotocoli (Tem) dont relève le nom Samlé, qui signifie porc-épic. Ce toponyme fait ainsi référence au danger qu'encourt tout assaillant éventuel, qui risque d'être accueilli par une pluie de flèches décochées par les redoutables archers Foodobéi — comme les quantités d'un porc-épic — singulièrement craints dans toute la région. C'est par ce biais que le mot cotocoli samlé est entré dans la langue foodo (Les Cotocoli entretenaient des relations de toute nature avec les habitants de Sèmèrè, communément connus aussi sous l'ethnonyme Gbazantché).

Relativement moins ancien que le toponyme foodo, Samlé a connu plus que ce dernier une fortune singulière, puisqu'il est le seul à avoir survécu à l'assure du temps, sous la forme Sèmèrè. Néanmoins les deux toponymes, parfaitement interchangeables, peuvent encore, sans risques, être utilisés l'un pour l'autre.

A. Félix Iroko

Sèmèrè, le 17 février 1992

SIRUS

(Suite de la page 2)

titutinalité ? Les interventions ont fusé alors comme des traneaux — herbes munies de crocs renforcés. Certaines mériteraient cependant d'être élevées au rang de conférences magistrales sur le droit constitutionnel. Les étudiants en droit ne trouveraient pas meilleure séance de travaux pratiques ! Tout cela parce que, à partir du bord où chacun se situe, et pour paraphraser Pascal, la vérité se trouve au-deça, l'erreur au-delà. Interprétations obligent !

Les membres du Gouvernement et les Honorables Députés feraient bien de méditer cette réflexion de Charles de Gaulle : « En économie, non plus qu'en politique ou en stratégie, il n'existe, à mon sens, de vérité absolue. Mais il y a des circonstances ». (In Mémoire de guerre — L'ordre)

Ceci dit, le peuple a besoin de savoir, le peuple a besoin d'être informé de tout ce qui se fait en son nom. N'eût été l'interpellation du Chef de l'Etat par l'Assemblée Nationale, les organes d'informations formels et informels auraient rivalisé d'ardeur et de « compétences » dans des supputations plus ou moins « chocs » pour informer la population sur les « non-dits », les confidences à peine susurrées.

C'est pourquoi les conférences de presse du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement gagneraient à ne plus prendre l'allure de tables rondes au cours desquelles les interventions des ministres, parfois en mal de se faire valoir, sont néces-

sairement chronométrées avec le risque de laisser bon nombre de questions essentielles sans réponse.

C'est pourquoi le Gouvernement doit prendre des dispositions fermes pour que son « Porte Parole » revivifie de façon intensive la communication entre le Parlement et le Gouvernement. d'une part, entre les deux institutions et la population d'autre part.

C'est aussi pourquoi les organes de presse écrite, parlée et télévisée doivent pouvoir obtenir des conférences de presse « non escamotées » de nos ministres sur des sujets préoccupants et en rendre compte fidèlement et objectivement. Il y va de la transparence.

Par ailleurs, si l'interpellation du Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement par l'Assemblée Nationale a permis à la population de savoir bien des choses sur la privatisation de « LA BENINOISE », elle aura aussi permis à notre Assemblée Nationale d'affirmer à haute et intelligible voix, à qui veut et doit l'entendre, que les décisions ou les recommandations de nos partenaires au développement et relatifs au Programme d'Ajustement Structurel auquel notre Pays est soumis, ne sont pas au-dessus de notre Constitution. Tout ce qui a trait à l'intérêt supérieur de la Nation doit se faire dans le cadre strict de notre Constitution. Contrainte de ci, contrainte de ça, contrainte de délai peuvent se négocier si les objections sont valables. Car la précipitation n'amène pas au but souhaité et plus rien ne doit et ne sera plus comme avant.

ASSEMBLEE NATIONALE : BILAN DE LA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ANNEE

L'Assemblée Nationale vient de clôturer sa première session extraordinaire de l'Année. Cette session extraordinaire, qui a duré 15 jours vient après la session d'octobre qui est, constitutionnellement parlant, la session budgétaire. Au terme de près de quatre mois de session — session ordinaire et session extraordinaire — cumulées — il est peut-être possible d'établir un petit bilan du travail effectué par nos « honorables députés ». Et ce bilan est simple. L'Assemblée, après quatre mois de contre-temps et de nombreuses séances avortées, n'a pas fait l'essentiel, puisque le budget 1992 n'est pas voté, pas plus que le collectif (a posteriori) de 1991 et que le travail législatif a été maigre, très maigre. A qui la faute ? Nos honorables députés — seuls peuvent répondre à cette question. Une année de pratique parlementaire n'aura pas encore permis à notre Assemblée, malgré le satisfecit que les discours du nouvel an ont décerné, de découvrir le chemin de la rationalisation du travail et de l'efficacité.

Si la moisson législative a été maigre, l'Assemblée a-t-elle progressé dans la tâche de contrôle de l'action gouvernementale qui est une dimension non négligeable du travail parlementaire ? On se serait tenté de répondre par l'affirmative. La fonction de contrôle est une tâche essentielle de l'Assemblée, en régime parlementaire comme présidentiel. Ce contrôle de l'action gouvernementale se fait soit en s'informant sur l'orientation ou en la censurant, comme c'est le cas en régime parlementaire. C'est à travers les questions écrites et orales que s'exerce ce contrôle. C'est en usant de ce droit constitutionnel que l'Assemblée Nationale, insatisfaite de la réponse donnée à une question orale posée au sujet de « LA BENINOISE », a transformé, à la demande de plus de 30 députés, cette question orale en interpellation.

L'interpellation, et le débat qui s'en est suivi, a été le seul temps fort de près de quatre mois de session. Les débats afférents à cette interpellation auront permis de tester notre Démocratie naissante. Le test est positif, puisqu'au moins il aura permis de constater l'état de santé de notre Démocratie. Tou-

tes choses considérées, cette Démocratie se porte bien, puisque l'essentiel, la liberté en général et la libre expression en particulier ont encore droit de cité.

Mais ce débat sur la privatisation de « LA BENINOISE », et cet autre débat, occulté à dessein, sur le collectif budgétaire, laissent subsister des ambiguïtés et des non-dits. A y regarder de près, ces non-dits, ces ambiguïtés, qui sont l'expression vivante des préoccupations proches à chacun et à chaque groupe, laissent planer quelques ombres sur l'Assemblée, et donnent le sentiment désagréable que notre Assemblée, composite, sans majorité réelle, ou d'une « majorité à géométrie variable », donc incertaine, ne semble pas être encore totalement à la hauteur de la mission qui doit être la sienne. Les craquements enregistrés dans certains groupes parlementaires, certaines interventions timides et hésitantes, « embrouillées » et incertaines — véritables gymnastiques intellectuelles où s'entremêlent plusieurs raisons et sentiments disparates — oui, tout cela donne la preuve de l'incapacité de cette Assemblée à fonder un pouvoir véritable — Comme toujours les coalitions se désagrègent au gré des intérêts divergents et parfois confus. En tout cas le débat sur « LA BENINOISE » aura montré qu'il n'y a pas à l'Assemblée une majorité cohérente capable de promouvoir et de soutenir une politique qui soit l'expression de la volonté de la Nation. Il y a peu de chance que les partis représentés à l'Assemblée fassent un usage correct du pouvoir s'ils ne changent pas de méthode et de comportement, et il faut craindre que ce genre de débat, qui pêche par manque de clarté, de concision et de courtoisie, en lassant l'opinion, n'accrédite l'opinion qui affirme que l'exercice du pouvoir, tel qu'il se déroule à l'Assemblée, ne soit en définitive, anti-démocratique, c'est-à-dire à contre-courant de l'opinion et de l'intérêt général que cette institution a mission de défendre.

Il faut donc espérer, que ce genre de débat, ne serve plus seulement à faire montre de quelques élocutions. Les joutes oratoires du genre, sur des problèmes aussi importants doivent être conduits et orientés pour aboutir à des conclusions pratiques qui sauvegardent l'intérêt de la Nation, de cette Nation, dont le Général disait qu'il avait « une certaine idée ». Cela n'a pas été totalement le cas pour « LA BENINOISE » mais, il semble, cependant, en dernière analyse, qu'on n'a pas parlé pour rien : les limites de la collaboration ont été balisées.

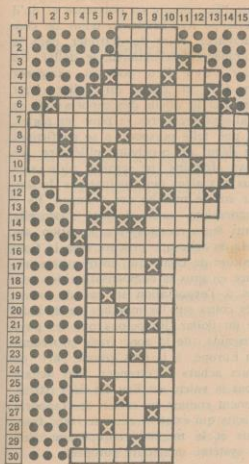
B. Sanyan

La Démocratie sans
la Morale n'est
qu'une Farce

Frédérico Mayor

UN PEU DE DISTRACTION

LE BENIN EN MOTS CROISES



Horizontalement. — 1. Partie inférieure du système jurassique. — 2. Altéré par un mélange. — 3. Astéroïde découvert en 1949 par Walter Baade. — 4. Un en anglais. Mois. — 5. Croix rouge. Possessif. — 6. Délibéré. — 7. Antonyme de débiteur. Lentilles. — 8. Prêtre-sse d'Héra. Saison. Relatif à la nation. — 9. Consonnes de tin. Des restes. Blessa. Pays de l'Afrique de l'Ouest. — 10. Paradis perdu. Décryptent. Nouveau en anglais. — 11. Voyelle d'état. Coincée. Existait. — 12. Ville de Mésopotamie. Poissons. Ville de Chaldée. — 13. Fin de verbes. Saint. Pommes rouges. — 14. Glaces anglaises. — 15. Présentée par une notice. — 16. Chemises populaires. — 17. Paradis terrestre. — 18. Petites monnaies de billon. — 19. Inscription sur la croix à redresser. — 20. Lettre grecque. Trois lettres pour étaler. — 21. Ville d'Algérie. — 22. Résonnée. — 23. Levant. Consonnes de pause. — 24. Portefait. 25. Consonnes de lot. Epoques. Condiment. Adresse. — 27. Homme politique britannique prénommé Harold. — 28. Voyelles de toit. Château de la vallée de la Loire. — 29. Réseau express régional. Mœurs. — 30. Adorés.

Verticalement. — 1. Ville importante. — 2. Inspection. — 3. Fin de rêve. Liquide. — 4. Edifice consacré aux chants et à la musique. Thumus du veau. Sous-préfecture du Bénin. — 5. Couches. Ambassadeur. — 6. Os plat du thorax. Pronom personnel. Inculte. Opalin. Consonnes de lisse. A l'intérieur. — 7. Animal fabuleux. Chansons populaires. Roche métamorphique. Caverne. Ville du Japon dans l'île de Honshu. — 8. Ministre musulman. Pièces de cinq francs. Conjonction. Flétrissent. Réels. — 9. Accidenté. Mises de niveau. Institut culturel africain à redresser. Puissant explosif. Espionner. Transpire. — 10. Transpiré. Note. Tellement. Compréhensibles. Action brutale sur un organisme. — 11. Grâce. Qui rappellent la fourrure de la taupe. — 12. Huile. Ancienne unité de mesure de capacité.

dans un sens. Opalin. — 13. Peuple de l'ancien Gaule. — 14. Fureur. — 15. Danse lente à pas glissés.

(Réponse en page 10)

LA ROUE MESSAGE



« Les sottises du riche sont des sentences ».

A l'aide de l'explication ci-dessus, trouvez le message proverbial inscrit sur la roue. Pour le découvrir, partez d'une lettre et tournez dans le sens des aiguilles d'une montre.

Si vous choisissez bien la lettre de départ, vous reconstituerez ce proverbe qui comporte sept mots.

(Réponse en page 10)

LE JEU DES SEPT ERREURS



(Réponse en page 10)

LA GRILLE A DECODER

Chaque case de cette grille contient un numéro, lequel correspond toujours à une même lettre. En vue de faciliter les recherches, quelques lettres décodées sont déjà inscrites dans la grille.

R	1	7	8	2	1	8	2	9	4	10	7
A	5	7	1	7	7	1	5	1	5	1	5
D	13	9	14	7	9	1	4	7	12		
	4	1	7	15	7	2	3	6	2		
	5	4	13	1	2	15	13	12	1		
	2	7	1	7	7	12	7	5	2		
	6	4	12	7	11	12	11	15	12		

(Réponse en page 10)

FAÇONS DE PARLER

« MERCI »

Le nom « merci » peut avoir deux genres.

Merci est au masculin au sens de « remerciement » ; un « merci chaleureux ».

Merci est au féminin au sens de « bon vouloir » : « La vie de ce pilote d'essai est à la merci d'un accident ».

Le nom « merci » se construit en principe avec la préposition « de » : « ...merci de... ». Actuellement l'usage admet de plus en plus la préposition « pour » : « ...merci pour... ».

Quant aux locutions « merci bien » et « merci beaucoup » elles remplacent la formulation « grand merci ». Ce « grand merci » s'emploie encore dans un sens ironique.

LE VERBE « EMOTIONNER »

Le verbe « émouvoir » est d'un assez mauvais style. Il est condamné par les « puristes ». On le trouve cependant dans les œuvres d'écrivains célèbres, tels George Sand et Zola.

Emotionner vient évidemment d'émotion, et il est plus facile à conjuguer que le verbe correct « émouvoir ».

Certains auteurs de dictionnaires (Littre par exemple) appliquent le verbe « émouvoir » à ce qui est touchant, triste, etc. et le verbe « émotionner » à toutes les petites perturbations de la vie habituelle.

Il faut donc éviter d'employer le verbe « émouvoir » autrement que dans le sens indiqué par Littre.

Même règle pour le mot « émotionnant ». Le terme vraiment correct est « émouvant », du verbe « émouvoir ».

« PRES » et « PRET »

Il ne faut pas confondre les mots « près » (PRES) et prêt (PRET), « prête » au féminin. Près (PRES) se construit avec « de » et indique la proximité dans l'espace : il habite près de la capitale.

Prêt (PRET) se construit avec « à » et signifie : disposé à, étant préparé pour : il est prêt à partir... cette machine est prête à fonctionner.

Remarque : le premier « près » (PRES) est un mot invariable : adjectif ou préposition. Le second est un adjectif, prêt ou prête.

LE VERBE « CAPARAÇONNER »

Le caparaçon était en France, au Moyen-Âge, un harnais ou vrage ou une armure qui entourait le cheval pour le tournoi ou la parade.

Caparaçonner, c'est donc couvrir un cheval d'un caparaçon et non, comme on l'entend parfois, un « carapaçon », en pensant à sa carapace.

Le caparaçon peut évoquer, en effet, une carapace, mais c'est caparaçon qu'il faut appeler cette housse d'ornement pour les chevaux dans une cérémonie.

AUTOUR D'UN MOT

« S.O.S. »

Ce sigle a été adopté en raison de la facilité de transmission en morse de ce signal de détresse (trois points, trois traits, trois points).

Certains pensent que ces trois lettres S.O.S., seraient les initiales des premiers mots du cantique anglais : *Save Our Souls* (Sauvez nos âmes).

N.B. Ce signal a été adopté en 1906 par la Conférence radiotélégraphique de Berlin.

« COUP DE PIED »

L'expression « coup de pied », choc donné avec le pied, s'écrit en trois mots sans trait d'union. Il ne faut pas la confondre avec la partie supérieure et saillante du pied, nommée également « cou-de-pied ». Un nom composé qui s'écrit : cou-de-pied, trois mots séparés par deux traits d'union et sans la lettre « P » au nom cou.

CONNAISSEZ-VOUS
L'IMPRIMERIE NOTRE-DAME
B. P. 105 - Tél. 32-12-07
DERRIERE L'EGLISE
SAINT-MICHEL - RUE
DES MISSIONS COTONOU ?

LE LANGAGE AU FIL DES JOURS

LE MOT CURIEUX

La « cryptozoologie »... est-ce :

- l'étude des animaux cachés ?
- l'étude des champignons ?
- ou l'étude des oiseaux ?

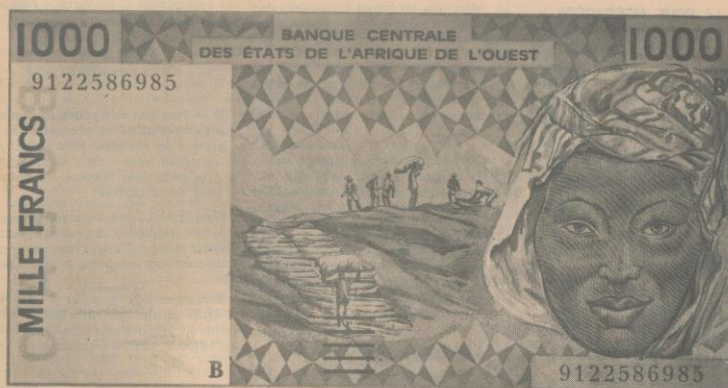
Réponse : Science assez récente, la cryptozoologie est l'étude des animaux cachés ou légendaires tels le monstre du Loch Ness, l'homme des neiges, les mystérieux dinosaures et leur non moins mystérieuse disparition, sans oublier le lémurien, mammifère marin qui croise dans les eaux du Nouveau et de l'Ancien Monde.

ECONOMIE-DEVELOPPEMENT

LE FRANC CFA ET L'ECU :

Si le solde du compte est positif, le Trésor français rémunère les excédents, mais s'il est négatif, il cou-

on ne peut méconnaître que l'accord de Maastricht peut avoir des incidences positives à long terme. Certains experts évoquent, par exemple, l'idée que l'Ecu monte en puissance et qu'il devienne irrésistible au point de concurrencer, voire de détrôner, dans le commerce international, le dollar. En clair, cet Ecu pourrait s'imposer en lieu et place du dollar pour désigner la valeur des exportations de matières premières et pour les régler. Si une telle perspective se confirmait au début du prochain millénaire, les pays africains ne seraient plus soumis aux aléas des fluctuations du dollar sur le marché des changes. Ils y gagneraient une stabilité naturelle dans leurs recettes d'exportation, au-delà de celle que procure déjà la Convention de Lomé qui, entre autres, assure en gros la compensation des pertes à l'exportation en cas de baisse des cours sur les marchés ou de baisse du dollar. Rappelons que les pays africains de la zone franc procèdent en Europe à la plus grande part de leurs achats à l'étranger, des achats dont la valeur en Ecu est déjà parfaitement connue, en raison des rapports étroits qui existent entre le franc français et la monnaie européenne dans le système monétaire européen.



L'ARRIMAGE SERA GARANTI PAR LA FRANCE

La monnaie européenne unique — l'Ecu — est pour demain. Au plus tard, le 1er janvier 1999, c'est dire que les devises nationales des Douze de la CEE auront cessé d'être. Qu'advient-il alors du franc CFA aujourd'hui accroché au franc français ? Il sera arrimé à l'Ecu par le truchement du gouvernement français. Le fait que le mécanisme de la zone franc soit géré par le Trésor français — et non par la Banque de France, institut d'émission appelé à disparaître — constitue la pierre angulaire de l'édifice.

L'Europe, on le sait, se dotera, le 1er janvier 1999, au plus tard, d'une monnaie européenne unique. Foin du mark, du franc français, du florin hollandais, de la couronne danoise, ou de la lire italienne, et autres. L'Ecu, qui existe déjà dans un rôle mineur, les remplacera pleinement dans les attributions de monnaie souveraine. C'est l'un des acquis de l'accord conclu entre les Chefs d'Etat et de gouvernements des douze pays de la Communauté européenne au sommet de Maastricht le 10 décembre 1991.

Une telle perspective est-elle appelée à modifier, de fond en comble, la zone franc, telle qu'elle a jusqu'ici fonctionné, en associant la France aux pays de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA), de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), ainsi qu'aux Comores et aux départements et territoires d'Outre-mer ? Il n'en est rien pour l'instant. Le ministre français de l'Economie et des Finances, Pierre Bérégovoy, a affirmé que le franc CFA, aujourd'hui accroché au franc français, sera arrimé à la nouvelle monnaie européenne, l'Ecu, par le truchement du gouvernement français. De son côté, Elisabeth Guigou, ministre des Affaires européennes, a précisé, devant une commission de l'Assemblée nationale française, que la zone franc ne sera pas touchée et que les éventuelles modifications de parité, au-delà de 1999, se feront selon les mêmes règles qu'aujourd'hui.

Bref, le risque de décrochage du franc CFA par rapport au franc français, qui a pu paraître ici et là aux lendemains de Maastricht, les inquiétudes sur une dilution de la zone franc dans l'espace monétaire européen paraissent exagérés.

Qu'est la zone franc dans son essence profonde ? Il s'agit d'un ensemble constitué par accord mutuel entre le gouvernement français et des gouvernements africains, pour assurer la convertibilité des monnaies entre elles, favoriser le commerce entre les pays membres et stimuler une croissance mutuellement bénéfique.

La pierre angulaire de l'édifice, le mécanisme qui lui insufflé vie : ce sont les comptes d'opération gérés par le Trésor français, la direction du ministère des Finances qui assume les fonctions financières et bancaires de l'Etat. Le fait que le fonctionnement des accords de la zone franc ne soit pas confié à la Banque de France, mais au Trésor, n'est pas sans importance. En effet, le mécanisme mis en place et confié au Trésor est de caractère budgétaire et non monétaire. Comment ? Il faut savoir que sur ces comptes d'opération sont inscrits à l'actif les réserves de change (or et devises) des pays membres de la zone ainsi que les revenus des recettes d'exportation. Au passif, figurent les sorties en devises nécessaires au financement des importations.

vre le déficit par des ressources budgétaires françaises. Ce que la Banque de France — institut d'émission — n'a pas vocation à assumer. Il y a donc une intervention directe de l'Etat français via son budget.

SI L'ECU DETRONAIT LE DOLLAR ...

Ce mécanisme, qui est l'une des principales clés du système de la zone franc, ne sera pas modifié par l'accord de Maastricht. Il fonctionne, et il fonctionne bien, pour la plus grande satisfaction des pays membres de la zone franc.

Les changements les plus probables interviendront lorsqu'il faudra définir la parité par rapport à l'Ecu, et non plus par rapport au franc français : les chiffres changeront. En somme, une question de définition, de libellé ... (1)

Si, sur le plan opérationnel, les modifications seront nulles ou minimes,

Ce type de perspective est appelé à nourrir les réflexions au sein du Comité de la zone franc dans les années qui viennent. Il y en a d'autres, quant au commerce, par exemple. On peut se demander, en effet, si l'union monétaire européenne ne va pas favoriser encore davantage le commerce régional, même si, déjà, les accords de Lomé accordent aux pays associés un accès privilégié au marché constitué par la Communauté européenne.

Au-delà de tous les changements qui devraient être modestes, mais qui ne seraient pas sans effet, il demeure que l'originale clé de voûte des accords régissant la zone franc, à savoir les comptes d'opération gérés par le Trésor français, ne sera pas modifiée.

Paul Guyomarch (MFI)

(1) Exemple : aujourd'hui, 1 franc CFA vaut 0,02 FF. Si l'on retient que l'Ecu équivaut à environ 7 FF, le franc CFA correspondrait actuellement à 0,003 Ecu.

L'ECU

Unité de compte européenne, l'ECU (European Currency Unit) a été officiellement créé en décembre 1978. Treize ans après, en décembre 1991, au Sommet de Maastricht (Pays-Bas), l'ECU devient la pierre angulaire de l'union monétaire de l'Europe des Douze.

Instrument financier international, l'ECU occupe, désormais, la deuxième

place pour les emprunts internationaux, derrière le dollar et devant le deutschemark.

Depuis dix ans, l'ECU est utilisé dans le libellé de l'enveloppe financière de la Convention de Lomé, accord d'association conclu entre la CEE et 69 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Le volume global des ressources pour la dernière conven-

tion, Lomé IV, s'élève à 12 milliards d'ECU (1 ECU vaut environ 7 FF soit 350 Francs CFA).

Il convient de signaler que le Sommet de Maastricht a, par ailleurs, décidé, à l'instigation de la France, le rattachement du franc CFA à l'ECU. Ce qui permettra la libre circulation du CFA dans la CEE.

UN PANIER DE DOUZE MONNAIES

Au cours des prochaines années, le rôle de l'ECU devrait être renforcé, et une Banque centrale commune devait entrer en fonctions, les parités entre les monnaies nationales demeurant irrémédiablement fixes, permettant l'instauration d'une monnaie unique.

L'ECU est défini par un panier de douze monnaies, chacune étant affectée d'un coefficient pondérateur, en fonction du produit national brut (PNB) du pays et de l'importance de son commerce intercommunautaire. Ces coefficients sont, en principe, révisables tous les cinq ans. Voici la composition de l'ECU en décembre 1991 :

Mark allemand : 30,36 % ; franc français : 19,32 % ; Livre britannique : 12,60 % ; Lire italienne : 9,87 % ; Florin néerlandais : 9,49 % ; Franc belge : 7,78 % ; Peseta espagnole : 5,15 % ; Couronne danoise : 2,52 % ; Livre irlandaise : 1,11 % ; Escudo portugais : 0,78 % ; Drachme grecque : 0,70 % ; Franc luxembourgeois : 0,31 %.

Grâce à l'ECU, la libéralisation des capitaux dans l'Europe des Douze est chose faite depuis le 1er juin 1990, et d'ici à l'inauguration du Marché unique, le 1er janvier 1993, l'emploi de l'ECU ne fera que se développer. L'achèvement d'un grand marché sans frontières intérieures prendra tout son sens lorsque les Etats membres auront mis en place une monnaie unique.

Pour y parvenir, un processus en trois étapes a été défini, dont la première a commencé en juin 1990, la deuxième sera entamée en 1994 et la troisième, celle de l'achèvement, au plus tôt en 1997.

L'UNION EUROPEENNE DES PAIEMENTS

La première unité de compte (UC) utilisée par la Communauté économique européenne a été celle de l'Union européenne des paiements (UEP), créée en 1950. Sa valeur correspondait, à l'époque, au poids-or d'un dollar. A ce moment, le dollar avait encore une relation fixe par rapport à l'or, il valait 0,88867088 gramme d'or fin.

L'unité de compte de la Communauté et le dollar avaient ainsi, à l'origine, une valeur identique. Depuis la fin de 1971, toutefois, leurs voies se sont écartées. Aujourd'hui, la valeur du dollar et celle de l'ECU, qui a succédé à l'unité de compte se déterminent selon des critères totalement indépendants.

Le parallélisme entre le dollar et l'unité de compte européenne a été rompu par la dévaluation du dollar de décembre 1971 et par la libération des taux de change en mars 1973.

Avec l'effondrement du système des taux de change, c'en était bientôt éga-

lement fini de l'unicité des unités de compte de la Communauté européenne. La conversion de l'unité de compte en monnaie nationale s'effectuait, en effet, sur la base de taux centraux officiels fixés pour les monnaies des Etats membres, taux qui, à partir de 1973, n'ont plus existé qu'en théorie.

On a vu ainsi apparaître dans la Communauté, plusieurs unités de compte dont certaines reposaient sur les anciennes parités déclarées au FMI (Fonds monétaire international), tandis que d'autres évoluaient en fonction de fluctuations journalières des taux de change des diverses monnaies.

Aussi, la Communauté européenne a-t-elle décidé, le 21 avril 1975, de suivre l'exemple du FMI et de créer une unité de compte « panier » propre à l'Europe et composée de quantités spécifiques des neuf monnaies des Etats membres, avec une valeur extérieure variant quotidiennement. Le panier de l'unité du FMI (le DTS, droit de tirage spécial) se composait, à l'époque, de seize monnaies.

La nouvelle unité de compte « panier » de la Communauté a été appelée « Unité de compte européenne » ou UCE. Avec l'UCE se trouvait créé, dès 1975, le fondement de l'ECU. Le système monétaire européen (SME), entré en vigueur le 13 mars 1979, a repris, sans la modifier, la formule de l'UCE comme unité de compte, sous réserve, toutefois, d'une clause de révision et en rebaptisant l'unité du nom d'ECU.

UNE MONNAIE D'OR FRAPPEE SOUS SAINT LOUIS

Depuis avril 1979, l'ECU est utilisé comme unité de compte dans le cadre de la politique agricole commune. Depuis 1981, l'ECU remplace l'UCE dans tous les domaines où celle-ci était antérieurement employée, notamment comme unité de compte pour le budget de la CEE dans les relations avec les ACP (pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) associés au sein de la Convention de Lomé, dans les comptes de la BEI (Banque européenne d'investissement) et de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier).

Dans la CEE et dans la vie des affaires, l'ECU est désormais la seule unité de compte utilisée tant pour les compensations que pour les opérations lancées en unité de compte européenne. L'unicité de l'ECU a favorisé son utilisation dans le secteur privé. La Commission des Communautés européennes entend, du reste, obtenir une protection juridique pour la dénomination « ECU ».

Plusieurs considérations ont incité les initiateurs du SME à retenir cette dénomination ECU. Pour la France, il

s'agissait d'évoquer une monnaie d'or frappée sous Saint Louis et mise en circulation en Europe dès le XIIIème siècle. Les représentants britanniques et allemands ont, quant à eux, vu dans l'ECU les initiales de l'European Currency Unit, ce qui explique qu'en anglais, l'ECU s'écrit souvent en lettres majuscules (ECU).

Si l'ECU, en tant qu'unité, possède un nom officiel, il manque encore une dénomination pour ses fractions centésimales. Mais ce n'est que lorsque l'ECU entrera en circulation sous forme de pièces ou timbres-poste qu'il faudra trouver un nom.

Le Parlement européen a proposé de créer un sigle pour l'ECU. Celui-ci pourrait s'inspirer de l'épsilon grec.

LE PILIER DU SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN

L'ECU est le pilier du SME (Système monétaire européen) et le symbole d'une zone monétaire européenne axée sur la stabilité. Le SME —rappelons-le— vise à établir une stabilité monétaire accrue dans la CEE. La première fonction de l'ECU est de servir de numéraire dans le mécanisme de change du SME. C'est bien davantage qu'une simple fonction technique, puisque, à travers l'ECU comme numéraire, se créent des liens entre les monnaies. Les cours pivots de celles-ci ne peuvent plus être fixés arbitrairement : il y faut le commun accord des participants.

Dans le SME, un cours pivot exprimé en ECU est fixé pour chaque monnaie. A partir de ces cours pivots, une grille des cours pivots bilatéraux est établie entre les monnaies participantes. Autour de ces cours bilatéraux sont déterminées des marges de fluctuation de 2,25 % ; en plus ou en moins (et, à titre d'exception, de 6 % en plus ou en moins, dans le cas de la lire italienne).

Dans le SME, l'ECU est aussi un instrument de règlement des soldes créditeurs ou débiteurs entre autorités monétaires. Les intérêts dus sur les dettes en ECU sont, eux aussi, réglés en ECU.

Le Conseil européen des Chefs d'Etat a marqué clairement sa volonté de ne pas voir seulement dans l'ECU une unité de compte, mais encore le fondement d'une unité monétaire et d'un avoir de réserve. Depuis l'entrée en vigueur du SME, les Etats membres apportent au Fonds européen de coopération monétaire, créé en 1970, 20 % de leurs avoirs en or et 20 % de leurs réserves en dollars. En contrepartie, ils sont crédités par le Fonds d'avoirs en ECU.

MFI — André Radamy

En Bref

OMS ET TABAC : OBJECTIF RATE

Lancé en 1988, le plan anti-tabac de la région européenne de l'OMS (36 pays) s'était fixé de réduire de 50 % la consommation de tabac d'ici à 1995. Force est de constater que, non seulement le nombre de décès dû au tabac ne s'est pas stabilisé, mais qu'il continue même de progresser. Il faut s'attendre, selon l'OMS, à franchir le cap du million de morts par an causées par le tabac au cours de la décennie à venir.

La part de mortalité masculine par cancer lié au tabac a augmenté de 4 % (de 1980 à 1988) dans les 36 pays concernés, et on a constaté des pics supérieurs à 20 % en Hongrie, en Bulgarie et en Pologne.

DES VACCINS SANS RAPPELS ?

Ce serait la fin d'une partie de supplée pour tous ceux qui détestent les injections, mais surtout un progrès considérable pour toutes les populations difficiles à traiter, comme en Afrique, où la discipline médicale est loin d'être acceptée par tous : 15 à 30 % des contingents concernés ne se présentent pas aux rappels de vaccination. Pour contourner ces problèmes, les chercheurs tentent notamment de mettre au point un vaccin anti-tétanique qui ne nécessiterait qu'une seule injection. Les antigènes chargés de solliciter le système immunitaire étant enfermés dans des billes de polyester biodégradables. Les plus petites libèrent les antigènes tout de suite (primo-injection), tandis que d'autres vont résister un mois (1er rappel) ou 1 an (2ème rappel). On pourra également ainsi combiner en une seule injection 7 à 8 vaccins différents et leurs rappels.

LA LEPRE ENCORE ET TOUJOURS

Selon l'OMS, 10 millions de personnes seraient victimes de la lèpre dans le monde, mais selon d'autres spécialistes, ce chiffre atteindrait, en fait, les 15 millions. Pays le plus touché, l'Inde compterait 3 millions de lépreux, mais la maladie est aussi très présente dans de nombreux pays d'Afrique, d'Amérique du sud et dans certains pays d'Europe du Sud.

Actuellement, le traitement par polychimiothérapie (association de 3 antibiotiques) se révèle efficace à guérir la maladie entre 6 mois et 3 ans, mais présente de réelles contraintes de régularité par exemple. Un nouveau traitement est en cours d'essai, composé d'antibiotiques très puissants, qui présente l'énorme avantage de venir à bout de la maladie en seulement 30 jours de prise quotidienne.



RELIGION

OUIDAH, CITE MARIALE

Quand on fouine dans des archives farcies de secrets oubliés, quand on fouille dans des dossiers bourrés de fragiles papiers jaunés aux encres pâles, ou quand on feuillette des livres poussiéreux dont les auteurs ne sont plus de ce monde, il arrive que l'on aille de surprise en surprise.

En attendant que nous reprenions — avec les débuts de la Mission d'Agoué — notre chronique sur les fondations successives de nos Missions catholiques, voici un exemple de ce que l'une de ces chasses au trésor nous donna de découvrir à propos de la Basilique de Ouidah, ou plus précisément à propos de la paroisse de Ouidah qui, durant un demi-siècle, ne sut pas trop à quel saint se vouer, tant la situation y était instable et la conjoncture alambiquée.

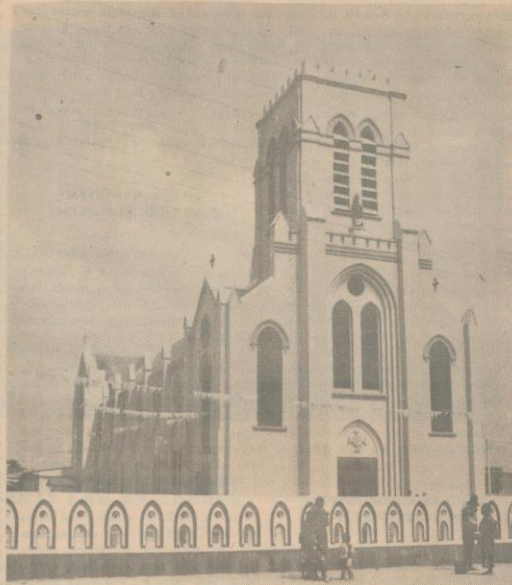
1861 : SAINT-JEAN-BAPTISTE

Première surprise : les Pères BORCHERO et FERNANDEZ, un beau matin d'avril 1861, franchissent la barre, prennent pied sur le sable chaud de la plage de Whydah (1)... pour découvrir que ce petit port d'AJUDA est déjà — depuis plus d'un siècle — une paroisse dépendant de l'évêché de Sao Tomé et placée sous le patronage du dernier des prophètes, Saint Jean-Baptiste (Sao JOAO BATISTA).

Deuxième surprise : Monsieur le curé, un lusitano-angolais, est en fuite... le poste est donc vacant. Nos deux Missionnaires furent priés de s'y installer à titre définitif... mais essentiellement révoqué (voir La « Croix du Bénin » N° 344 du 19 octobre 1990).

Or Dieu ne manque pas d'humour si l'on songe en effet qu'à l'instar de Jean-Baptiste prêchant dans le désert, nos premiers Pères n'eurent guère d'audience à Whydah pendant ces premières années ; car le roi du Dahomey, Glèlè, avait fait le désert au pied de leur chaire et de leur autel, par un ukase qui interdisait à ses propres sujets de fréquenter les Missionnaires et de se convertir à la foi chrétienne.

Cette traversée du désert se prolongea pendant dix ans. Après quatre années d'un apostolat peu concluant, le fort Sao Joao Baptista fut restitué au Portugal et sa chapelle confiée de nouveau à un prêtre Noir. Le Père Courdioux tenta une nouvelle implantation dans un quartier périphérique, le quartier ouest, celui du tribunal actuel. Les Pères y séjournèrent six ans... six années de tension croissante entre les Missionnaires et les cabécères locaux. Mgr Steinmetz raconte : « Je vis ce terrain pendant de longues années : il était nu ; les murs de la maison, de la chapelle et des dépendances avaient laissé des remblais très visibles ». En ces temps troublés, on ne trancha point la



L'église de l'Immaculée conception de Ouidah érigée en Basilique par décret le 9 novembre 1889 conformément au décret « de Titulo Basilicae Minoris » du 6 juin 1868.

question d'une dédicace pour la chapelle, simple paillette qui servait aussi d'école.

Les autorités dahoméennes suscitèrent tant de difficultés (nombreuses taxes arbitraires, emprisonnement à la Gore des Pères Courdioux et Thillier...) que les Missionnaires durent quitter Ouidah en 1871. Devenu ainsi station secondaire de Porto-Novo, Ouidah gardait cependant sa paroisse portugaise du Fort Saint-Jean-Baptiste ; ce n'est qu'en 1888 que le Portugal renonça définitivement à cette enclave ecclésiastique ; les deux derniers baptêmes enregistrés par un curé portugais (Jeronymo) BARBOZA NETTO datent de janvier 1888.

1884 : SAINT-AUGUSTIN (OPTION DU PERE MENAGER)

En 1884, le Père MENAGER — premier Préfet Apostolique du Dahomey — décide de rouvrir la Mission de Ouidah. Une maison à étage est louée par le Père DORGERE, au quartier Agonsa, pour peu de temps, car la nomination à Ouidah des Pères LECRON et SADELER oblige le Père Dorgère à louer une maison plus spacieuse appartenant à un de Souza surnommé Abloukoutou, en bordure Est du quartier Zomai. Sur ce terrain, deux chapelles furent bâties successivement, servant aussi d'école. Les pères y demeurèrent jusqu'en 1896. Le Père Steinmetz y fit ses premières armes pendant

quasi-cathédrale aux deux premiers Vicaires Apostoliques (NN, SS, DARTOIS et STEINMETZ) jusqu'à l'inauguration de l'actuelle basilique en 1909... après quoi les Sœurs l'utiliseront comme salles de classes.

Nous ne sommes point au bout de nos surprises, puisque dans un rapport en date du 21 octobre 1898, le Père Bricet écrit : « Cette ville (Ouidah) est notre principale chrétienté ; elle est sans église. Situation déplorable (...) Il la faudrait très grande. C'est pour cela que nous n'osons l'entreprendre (...) » Devis trente mille francs, Notre-Dame de Lourdes, patronne de Ouidah suggéra à ses nombreux dévots, de lui élever un sanctuaire pour un peuple pauvre, dont la principale dévotion est le culte de la Sainte Vierge.

Mais Notre-Dame de Lourdes, c'est l'Immaculée Conception. Nous devons donc au Père Hyacinthe Bricet le choix de cette dédicace de notre actuelle Basilique de Ouidah. Choix qui s'imposait assez logiquement, étant donné que le 8 décembre est depuis très longtemps la grande fête des « Glèhucnou », lesquels étaient alors, en grande majorité des « Brésiliens » ; autrement dit des Noirs portugais revenus du Brésil. Or l'Immaculée Conception est la Patronne du Portugal. Outre cette raison historique, le Père Bricet avait pour ce choix des raisons plus fortes, plus apostoliques ; c'est ce qu'il explique dans un article des MISSIONS CATHOLIQUES (N° 1619 du 15 juin 1900) : « L'église de Ouidah aura pour patronne l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge. Elle s'élèvera sur l'emplacement même où se célébraient, il y a peu d'années encore, les fêtes du serpent fétiche, la plus grande divinité du pays, dont le temple n'est qu'à cinquante mètres de là. En prenant possession de ce terrain, propriété du démon, la Mère de notre Sauveur, dont le pied virginal a écrasé la tête du reptile infernal, l'écrasera de nouveau et préparera l'avènement du règne de son divin Fils ».

1901 : SACRE-CŒUR DE JESUS (OPTION de Mgr Louis DARTOIS)

Tout n'est pas conclu pourtant. L'érection du Vicariat apostolique du Dahomey en 1901 va tout remettre en question... Il s'agit en effet d'édifier cette fois-ci une quasi-cathédrale et le premier Evêque du Dahomey décide, pour ce faire, de changer de terrain et de dédicace.

Quelques semaines après son arrivée dans le nouveau Vicariat, Mgr Dartois écrit au Cardinal Préfet de la Congrégation de la Propagande, en date du 10 décembre 1901, les lignes suivantes : « J'ai dans mes armes le Sacré Cœur et ma devise

(Lire la suite à la page 10)

un peu plus de trois ans et le Père LECRON — deuxième Préfet Apostolique y mourut en 1895.

Or le Père MENAGER avait écrit au Père PLANQUE, Supérieur Général, dans une lettre datée du 21 juillet 1884 : « Cette Mission de Whydah est placée, bien cher Père, sous le haut patronage de votre Saint Patron. Lorsque j'ai fait part à mes confrères de cette décision, ils l'ont acceptée de grand cœur, heureux de vous donner, à l'occasion de votre fête, cette petite marque de si légitime reconnaissance.

Voici donc la Mission renaissante de Ouidah placée sous le patronage de Saint Augustin. Une statue de ce grand Evêque africain prit donc le bateau pour Ouidah... et tout porte à croire que c'est cette statue que nous pouvons encore contempler aujourd'hui au pinacle de la basilique.

1896 : IMMACULEE CONCEPTION (OPTION DU PERE BRICET)

En 1896, le Père BRICET, troisième Préfet Apostolique, obtint du Gouverneur de la Colonie la concession d'un terrain sur une place appelée Djègbé, à l'ouest de l'ancien fort anglais. Le Père L'ANTHOEN y fit bâtir une maison et une chapelle destinée à servir également d'école.

L'humble chapelle de terre, inaugurée le 15 août 1896, servira de

CINQUANTENAIRE DE L'EVANGELISATION DE NATITINGOU

Tout a dû réellement commencer le premier octobre 1941. Ce jour-là, le Père Joseph Huchet partit de Dassa à bicyclette pour aller fonder la paroisse de Natitingou. L'Eglise de l'A-



Rd Père Joseph Huchet

takora était née. Dès lors, en dépit de multiples difficultés, la présence des Missionnaires devint permanente. En 1945, le Père Rublon fonda la paroisse de Djougou. Trois ans plus tard, en 1948, le Père Bréhier fonda la paroisse de Kouandé; les Pères Chazal et Matthieu, celle de



Rd Père Matthieu

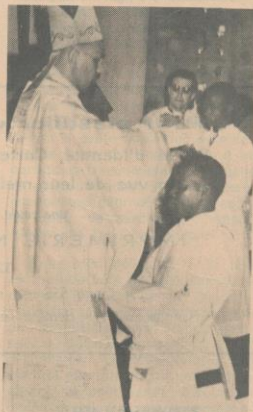
Tanguiéta, le Père Roger Collin, celle de Boukoubé. Un peu plus tard, en 1954, les Pères Rublon et Aquillon fondèrent la paroisse de Dompago et, en 1956, le Père Guillou s'installa à Kérou.

Rien ne fut facile, loin s'en faut. Mais, dans l'histoire de notre diocèse, 1964 reste une année décisive et capitale. En effet, le 10 février 1964, l'Atakora fut érigé en diocèse et le Père Patient Redois devint le premier Evêque de Natitingou. Intrônisé le 5 juillet 1964, il assuma ses responsabilités épiscopales jusqu'en 1984, année où il s'effaça pour laisser la place à Monseigneur Nicolas Okioh, venu lui aussi de Dassa.

Au point de vue pastorale, 1964 marque le début d'une grande campagne d'évangélisation. Monseigneur Redois envoya les Missionnaires fonder près de 15 nouvelles paroisses. Elles se greffèrent aux plus anciennes pour former les cinq doyennés

que nous connaissons aujourd'hui. Parlant des Missionnaires dont le courage et la force nous ont ouverts à l'Evangile, nous ne pouvons oublier toutes les religieuses qui ont travaillé avec eux, en particulier les Sœurs Notre-Dame des Apôtres et les Sœurs Missionnaires Catéchistes du Sacré-Cœur. Les anciens se souviennent encore de la Sœur Gervais arrivée à Natitingou en 1943.

L'Eglise de Natitingou comme toutes les Eglises est ainsi bâtie grâce à la bravoure de ces hommes et de ces femmes entièrement donnés à la cause de l'Evangile. Leur zèle apostolique fut sans mesure. Ils n'eurent peur ni des maladies tropicales, ni des conditions de vie, ni du climat. Ce dynamisme a porté beaucoup de fruits. Non seulement, il donna naissance à beaucoup de communautés chrétiennes très vivantes, mais il inspira beaucoup de jeunes à s'engager à la suite des Missionnaires. Le Père Lucien Chambény fut le premier à être ordonné Prêtre le 5 juillet 1964 par Monseigneur Re-



L'imposition des mains de Mgr Redois qui fit prêtre pour l'éternité le premier Somba en la personne de l'Abbé Lucien Chambény

dois. Puis, ce fut le tour du Père Matthieu Ouanié, le 28 décembre 1968 et du Père Pierre Bio Sanou, le 27 décembre 1969. Aujourd'hui, le diocèse peut se réjouir de compter 15 Prêtres diocésains, plusieurs religieux, de nombreuses religieuses et un grand nombre de catéchistes. Environ 3 % de la population est catholique. La religion catholique est la troisième de la région après l'animisme et l'Islam. Les protestants sont peu nombreux.

Dans la mesure où les animistes sont les plus nombreux, nous pensons que le champ de l'évangélisation est encore vaste. En effet, il faut reconnaître que la prépondérance de la religion animiste offre beaucoup de possibilités de conversion. L'attitude de recherche et d'inquiétude permanente qui caractérise l'animiste fait de lui une personne plus disponible et plus disposée à l'Evangile. S'il faut ajouter à cela que les sectes n'ont pas beaucoup d'emprise sur les populations, même si

certaines d'entre elles se sont installées et œuvrent avec ardeur dans les centres urbains, nous ne pouvons que croire en l'avenir de l'Eglise dans l'Atakora. Il s'avère urgent cependant pour l'Eglise de prendre conscience de cette situation pour mieux organiser sa pastorale.

La célébration du Cinquenaire fut donc l'occasion d'une joyeuse action de grâces pour toutes les merveilles accomplies chez nous par le Seigneur. La célébration dura pendant toute l'année 1991. Dans beaucoup de paroisses, on se rassembla à diverses occasions pour prier et réfléchir. Les 7 et 8 décembre, en la fête de l'Immaculée Conception, patronne du diocèse, eurent lieu les cérémonies de clôture. Toutes les paroisses firent le déplacement en direction de Natitingou. De l'intérieur comme de l'extérieur du pays, beaucoup voulurent participer à notre joie et à notre action de grâces. Nous pensons à Monseigneur Panafieu, Archevêque d'Aix en Provence, venu avec une délégation de son diocèse jumelé avec le nôtre; nous pensons aussi à Monseigneur Pierre Anyilunda, Evêque de Dapaong, accompagné de nombreux jeunes; nous pensons aussi à Monseigneur Compaoré, Evêque de Fada, à Monseigneur de Souza, archevêque de Cotonou, à Monseigneur Assogba, Evêque de Parakou. Nous pensons aussi à Monsieur le Préfet de Natitingou et à son secrétaire général, Jean NTcha.

Le 7 décembre, la joie du jubilé devait se mêler à celle des ordinations des 14ème et 15ème prêtres du diocèse. Les Abbés Pierre Sero Ngobi Ouorou Méné et Antoine Sabi Bio furent ordonnés Prêtres par Monseigneur Panafieu. Au début de cette ordination, le témoignage des chrétiens de Kérou fut pathétique. Ils parlèrent du dévouement pastoral des deux Abbés, de leur disponibilité, de leur simplicité, de leur dévotion à la Vierge, de leur participation aux recherches linguistiques en bariba, de leur ouverture aux autres langues du pays. L'assemblée fut tellement émue que Monseigneur Panafieu, dans son



S. Exc. Mgr Panafieu Archevêque d'Aix en Provence



S. Exc. Mgr Patient Redois



S. Exc. Mgr Nicolas Okioh

homélie, s'appuya sur ces témoignages pour dire ce qu'il attendait d'un authentique apôtre. La vie de l'apôtre, expliqua-t-il, est une vie d'union à Jésus, de service désintéressé, d'attention particulière aux plus humbles, d'annonce de l'Evangile dans un « vivre-avec » en proximité à son peuple. « Ayez les pieds poussiéreux de la terre de l'Atakora » dit-il aux nouveaux Prêtres. Cette invitation mérite d'être inscrite en lettres d'or dans le cœur de tous les Prêtres et de tous ceux qui œuvrent aujourd'hui dans cette portion d'Eglise qu'est le diocèse de Natitingou.

La journée du samedi se poursuivit avec des réjouissances populaires et un concert spirituel donné par la chorale des jeunes de Dapaong. Elle s'acheva par une procession solennelle aux flambeaux en l'honneur de la Vierge Marie à travers la ville de Natitingou. Après quoi, les chrétiens passèrent toute la nuit en prière autour du Saint Sacrement : chapelets, méditations, chants de louange se succédèrent jusqu'au matin du 8 dé-

(Lire la suite à la page 10)

OUIDAH, CITE MARIALE

(Suite de la page 8)

est ce mot du prophète Ezéchiel : « STILLA AD AFRICAM ». Dans ma pensée, ce mot est une prière au Sacré-Cœur de laisser « stiller » les gouttes de son précieux sang sur cette terre d'Afrique pour la transformer. Je voudrais être l'Evêque du Sacré-Cœur au Dahomey, et mon grand bonheur serait d'élever à sa gloire, ici, à Ouidah, une modeste mais vraie église. Il en posa la première pierre sur le terrain de la Go-re.

La devise de Mgr Louis Dartois était mieux qu'un programme d'action, c'était une prophétie. Moins de quatre ans plus tard, Dieu acceptait cette jeune vie offerte en sacrifice, ce sang versé goutte à goutte, avec celui de tant de jeunes Missionnaires, Pères, Sœurs et Frères des MISSIONS AFRICAINES.

**1906 : IMMACULEE CONCEPTION
(OPTION DE MONSIEUR
François STEINMETZ)**

C'est le Père François Steinmetz, alors supérieur de la Mission de

Ouidah, qui dirigeait le chantier de construction de l'église. Dieu lui confia également la charge du vaste chantier de construction de toute l'Eglise du Dahomey d'alors. Il jugea bon de mettre l'un et l'autre chantier sous le patronage de la Vierge Marie, Reine des Apôtres.

Sacré Evêque dans la basilique Notre-Dame de Fourvière, notre deuxième Vicaire Apostolique prit pour blason épiscopal l'image rayonnante de la Vierge Marie et pour devise : « Sub tuum praesidium ». Mgr STEINMETZ indiquait ainsi, on ne peut plus clairement sur quel secours perpétuel il comptait pour mener à bien sa tâche d'évangélisateur et de bâtisseur. Au demeurant, la Mission d'Agoué, siège de l'ancienne Préfecture Apostolique, était déjà sous le patronage du Sacré-Cœur de Jésus ; il était donc plus opportun de revenir au choix du Père Bricet, tout en suivant l'exemple du Fondateur des MISSIONS AFRICAINES, Mgr de Marion BRESILLAC, qui, en la basilique Notre-Dame de Fourvière à Lyon, avait, le 8 décembre 1856,

placé sa société missionnaire naissante sous le patronage de Marie Vierge Immaculée.

L'extraordinaire croissance de l'Eglise du Dahomey, notamment entre les deux guerres mondiales, montre bien que le Ciel a ratifié ce choix. Aujourd'hui, en esprit d'action de grâces et pour redynamiser ce patronage marial, la paroisse de l'Immaculée Conception de Ouidah, en digne fille aînée de l'Eglise du Bénin, entreprend d'édifier une grotte à Notre-Dame de Lourdes.

Ouidah est le berceau, le creuset de notre mémoire religieuse. Nous ne doutons pas que les « Gléhoué-nou », par leur généreuse contribution à ce noble projet, vont montrer qu'ils sont attachés à leur tradition mariale autant, voire même plus qu'à tout autre point de leur culture et de leur histoire.

Père Paul-Henry Dupuis (SMA)

(1) Le nom *xweđa* des habitants de cette région côtière eut une orthographe portugaise : *Ajuda*, une orthographe anglaise : *Whydah*, puis une orthographe française : *Ouidah*. Et jusqu'à l'occupation française, l'orthographe anglaise (*Whydah*) était la plus utilisée par les Premiers Missionnaires.

UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

A UNE CONNAISSANCE,
OFFREZ
UN ABBONNEMENT A
"LA CROIX DU BENIN";

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Eglise,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...

REPONSE AU JEU
LA GRILLE A DECODER
de la page 5

1 = R - 2 = A - 3 = D -
4 = I - 5 = C - 6 = L - 7 = E -
8 = B - 9 = T - 10 = V -
11 = O - 12 = S - 13 = U -
14 = P - 15 = N.

CINQUANTAIRE DE L'EVANGELISATION DE NATTINGOU

(Suite de la page 9)

cembre, jour officiel de la célébration de la clôture de l'année jubilaire

Ce jour-là, la messe fut présidée par Monseigneur Nicolas Okioh, entouré des cinq autres Evêques et d'une cinquantaine de Prêtres. Au cours de son homélie, Monseigneur Okioh fit un rappel de l'histoire de l'évangélisation du diocèse de Nattingou. Il revint sur les dates et les grands événements qui marquèrent cette évangélisation. Il loua le courage des Missionnaires qui eurent à affronter l'Atakora dans des conditions difficiles pendant de longues années. Leurs nombreux sacrifices ont porté beaucoup de fruits dont bénéficie aujourd'hui le diocèse.

La célébration connut deux paratiturgies. La première permit aux dé-

légations représentant successivement les Prêtres, les religieuses, les catéchistes, les novices, les séminaristes, les laïcs, les catéchumènes de rendre grâce pour les bienfaits dont le Seigneur les a comblés et de lui présenter leurs offrandes. La seconde eut lieu après la communion. Par secteur, les délégations de laïcs étaient conduites à l'Evêque par un Prêtre. Elles reçurent chacune une Bible en signe de l'envoi en mission. C'est sur ce geste symbolique que se clôture l'année du Cinquenaire.

Au-delà des manifestations extérieures qui ont marqué cette fête, il faut percevoir l'inauguration d'une nouvelle phase de l'évangélisation. Elle incombe désormais en particulier aux fils du terroir, conformément à l'invitation pertinente du Pape Paul VI à Kampala : « Africains, soyez vos propres Missionnaires ».

Les grands séminaristes de
Nattingou



Le 12 février 1984 à Nattingou lors de son intronisation, S. Exc. Mgr Nicolas OKIOH reçoit des mains de S. Exc. Mgr Patient REDOIS la croix, symbole de son pouvoir à la tête du Diocèse de Nattingou.

Pour plastifier vos documents :

Cartes d'identité, Cartes professionnelles, etc.

en vue de leur meilleure conservation,

une seule adresse :

IMPRIMERIE NOTRE-DAME

Tél. 32-12-07

Carré 555 - rue des Missions

Centre Paul VI - derrière l'église St.-Michel - Cotonou

REPONSE AU JEU
LA ROUE MESSAGE
de la page 5

En partant de la lettre L sous la patte droite de l'oiseau, on peut lire :

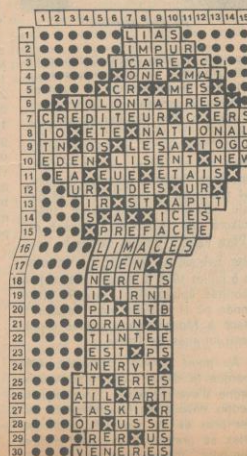
« LES EXCREMENTS DU RICHE NE SERVENT PAS ».

REPONSE AU JEU
LES 7 ERREURS
de la page 5

- 1°) - La hauteur des cheveux du n° 1.
- 2°) - Le col du maillot du n° 1.
- 3°) - La hauteur des cheveux du n° 4.
- 4°) - Le short du n° 2.
- 5°) - La hauteur de la chaussette du n° 1.
- 6°) - La manche de la chemise du cameraman.
- 7°) - Le canon de la caméra.

ET VOTRE REABONNEMENT ?

REPONSE AU JEU
LE BENIN EN MOTS CROISES
de la page 5



PRIVATISATION DE « LA BENINOISE »

(Suite de la page 3)

jet de loi sur la privatisation, pour lequel il n'a pas demandé la procédure d'urgence et qui n'a été transmis que le 2 décembre 1991 à l'Assemblée pour examen et vote, était encore en discussion à la Commission des lois. Qu'est-ce qui pressait à ce point que l'on n'ait pas pu aller au terme des délibérations en cours avec l'Assemblée Nationale ? Et pourquoi a-t-on décidé unilatéralement et autoritairement du sort d'une entreprise nationale envers et contre la volonté des représentants du peuple ? Et puis, comment peut-on concevoir que le gouvernement ait pu à ce point banaliser la séance d'interpellation du 10 février dernier en signant déjà une semaine plus tôt le contrat de vente définitive de « LA BENINOISE » ? Et cela, sans estimer devoir en informer simplement ni le Président de l'Assemblée Nationale, ni encore moins le peuple par le truchement de la presse, des journalistes, réunis en conférence de presse trois jours seulement avant la signature dudit contrat. Troublant !

Face à toutes ces questions, le gouvernement aura beau évoquer des contraintes de calendrier ainsi que le respect de ses engagements avec les institutions de Bretton Woods que plus d'un Béninois restera perplexe. Car, pour peu qu'on y réfléchisse, on découvre à quel point notre Démocratie souffre d'un grand défaut de transparence et, nous osons le dire, d'un défaut de vérité. Aussi, sans nier que cette affaire puisse offrir l'occasion de quelques règlements de compte politiques (ce qui reste à prouver) et autres mauvaises intentions, force est de reconnaître que nombreux sont les députés qui sont loin de verser dans le subjectivisme et l'excès lorsqu'ils se déclarent humiliés, aigris du fait d'un certains mépris de l'Exécutif à leur égard. Et l'on comprend alors pourquoi les membres du gouvernement ont été, plusieurs jours durant, la cible sinon le souffre-douleur des députés qui ne supportent certainement pas d'avoir été mis devant le fait accompli, puisqu'en effet, le vin est tiré... Il faut le boire même si la coupe est amère, très amère. Tout au long des débats, nous avons eu l'émouvante impression que, d'une part, le Chef de l'Etat n'était incriminé que parce qu'il était le premier responsable de l'Exécutif et que, sans doute, il lui manquait la maîtrise totale de son environnement et que, d'une part, les personnes visées étaient absentes de l'hémicycle. Pour notre propre gouverne, essayons de retenir quelques données objectives :

— les résultats de l'évaluation des actifs sains de « La Béninoise » n'étaient pas officiellement connus lorsque l'appel d'offres international n° 011/MIEEP/PBMAE/LB du 27 juillet 1991 fut lancé ;

— la valeur de départ de « La Béninoise » indiquée par l'expert (le cabinet Arthur Andersen) est de 10.758.000.000 francs tandis que sa valeur économique s'élève à 7.193.000.000 francs, se présentant comme suit :

	Valeurs de départ	Décôte de Marche 20 %	Décôte de Capitaux 15 %	Valeurs d'utilisation
Terrains	590.000.000	118.000.000	71.000.000	401.000.000
Bâtiments	2.241.000.000	448.000.000	269.000.000	1.524.000.000
Matériels	7.672.000.000	1.534.000.000	921.000.000	5.217.000.000
Parc	75.000.000	15.000.000	9.000.000	51.000.000
Total	10.758.000.000	2.115.000.000	1.270.000.000	7.193.000.000

La Commission de privatisation a « arrondi » la valeur économique estimée par le cabinet Arthur Andersen (7.193.000.000 francs) non point comme on pouvait s'y attendre à 7.200.000.000 francs mais l'a plutôt ramenée à 7.000.000.000 francs tout ronds, soit une décôte supplémentaire de plus de 2,68 %.

De ce montant il faut également déduire la valeur des matériels flottants (emballages vides en stock) qui s'élève à 320.000.000 francs, ce qui donne une valeur économique de 6.680.000.000 francs.

Alors que certains pensent que le marché de la bière est disponible et que la production résiste bien aujourd'hui la décôte de marche de 20 % a été appliquée pour les motifs suivants : existence d'importations frauduleuses, faiblesse du pouvoir d'achat, environnement économique dégradé, sans qu'aucune étude de marché ne vienne étayer une telle conclusion.

Quant à la décôte de 15 %, elle est prévue pour immobilisation de capitaux pendant un (1) an (période de cession et de redémarrage de l'exploitation) soit un coût mensuel de 105.833.333 francs : il est à souhaiter que l'exploitation ne s'arrête pas totalement pendant un an car ce coût paraît à tout le moins excessif puisqu'il représente quatorze pour cent (14 %) du meilleur chiffre d'affaires ;

— l'offre de Castel BGI est la meilleure (6.610.000.000 francs prix révisé) contre 2.050.000.000 francs pour Unibra ; mais il ne présente que 61,44 % de la valeur de départ et 91,89 % de la valeur économique de l'usine fixée par l'expert.

Le profane peut également se demander, si le montant des investissements nécessaires à la réhabilitation et à l'extension de l'entreprise ne s'élève qu'à 2.000.000.000 francs, pourquoi l'Etat n'en fait pas son affaire avant de l'aliéner, puisqu'il a pu déjà renoncer à des créances (impôts) de plus de quinze milliards (15.000.000.000) francs et accepte une décôte de quatre milliards (4.000.000.000) francs environ.

Cependant il n'est pas juste d'affirmer que si « La Béninoise » n'avait pas investi, en près de quinze (15) ans, une dizaine de milliards de francs environ, elle aurait réalisé de substantiels bénéfices (12 milliards de francs). A la

rigueur peut-on dire que le montant des investissements qu'elle a eu à financer compense quelque peu celui des impôts qu'elle n'a pas payés, pendant qu'elle s'abstenait de reverser les retenues opérées sur les salaires et les taxes qu'elle percevait à la source pour le compte de l'Etat. Que penser d'une entreprise qui ignore l'autofinancement, incapable d'assurer au moins une partie du financement de ses investissements sur ses propres ressources ? « La Béninoise » est morte de sa mauvaise gestion et la chose est patente. Notre problème est ailleurs car « La Béninoise », bien qu'appartenant à un secteur porteur ne relève pas du domaine stratégique comme l'énergie (électricité, pétrole...). Elle peut donc être dénationalisée. Ce qui nous trouble ce sont les conditions hasardeuses, nous semble-t-il, de sa privatisation. Le Bénin, contraint et forcé, a le couteau sur la gorge et les repreneurs peuvent facilement et sans risque donner l'impression de lui faire une aubaine d'autant qu'ils acceptent, l'un 995 employés, l'autre 700 aux lieu et place des 400 agents préconisés par le cabinet Arthur Andersen ; dans un cas 395 personnes et dans l'autre 300 (soit 248,75 % et 175 % du personnel nécessaire) seraient retribué à ne rien faire : cela est peut-être socialement admirable, mirobolant mais économiquement aberrant et nous désolons. Attendons pour voir.

Et notre réflexion, malgré tous nos efforts, s'obstine à avancer et à explorer d'autres voies : pour soutenir et consolider notre jeune démocratie, des amis, de vrais amis qui veulent nous aider, avec désintéressement, à sortir du gouffre dans lequel nous ont plongés notre incompétence, notre insouciance, voire notre inconscience, notre gloutonnerie, nous conseillent, nous contraignent à aliéner notre patrimoine, nos outils de production, non seulement ceux qui sont en déconfiture totale mais aussi ceux qui pourraient être redressés parce qu'ils appartiennent à des secteurs porteurs et qu'ils sont seuls générateurs de revenus, de ressources nouvelles dont nous avons tant besoin. Nos amis nous engagent à utiliser les produits de cette vente, non pour le financement d'un investissement plus rémunérateur, mais plutôt pour résoudre des problèmes à court terme, ceux du moment, ceux de l'instant... pour la consommation immédiate, ce qui équivaut à une pu-

re et simple dilapidation. Et demain, lorsqu'il n'y aura plus rien à vendre, à aliéner... nous risquons de nous retrouver plus désargentés... que Job. Impies et imprévoyants que nous sommes... où trouverons-nous le salut ? A tout prendre, il vaut mieux pécher par dissimulation, par mensonge, par ruse et par ignorance plutôt que par insouciance, désinvolture, flagornerie et vanité.

Et il n'est pas tard de se réveiller et de réagir, même si le rêve paraît doux.

Maintenant, il est à souhaiter que les travaux en commissions qui statuent désormais sur ce dossier délicat puissent déboucher sur une solution de sagesse qui aille vraiment dans l'intérêt de chacun et de tous. C'est sûrement là toute la difficulté ; mais c'est également là le plus important par rapport à tous ces débats parlementaires savants, alambiqués et orageux, qui ont fait d'ennuyer et d'irriter les non initiés. Et pourtant, quelque part, c'est un avertissement, une leçon pour l'avenir. Mais pour l'instant, le constat le plus ostensible, c'est qu'il se développe de plus en plus entre les deux grandes institutions de l'Etat, une crise de confiance profonde doublée d'une crise d'autorité auxquelles il faudra remédier au plus vite par un dialogue franc et une communication plus sincère et plus loyale. Là-dessus, il appartient à l'Exécutif de réviser sa position vis-à-vis de la Représentation nationale afin que le mécanisme de l'information, de la communication, de la concertation puisse fonctionner en toute harmonie. Ce qui suppose de part et d'autre plus de modestie, plus de modération, plus de tolérance et surtout plus de transparence. Pour l'épanouissement et la consolidation de notre Démocratie, il est impérieux que la logique conflictuelle actuelle entre le Législatif et l'Exécutif, alimentée par un manque évident d'information et de franchise qui engendre suspicions, ressentiments, frustrations, sautes d'humeur et rivalités politiques puisse céder définitivement le pas à la logique d'une cohabitation sereine et d'une collaboration féconde. Et cela, tous les Béninois, depuis le Chef de l'Etat jusqu'au dernier citoyen en passant par les ministres, les députés et les leaders de partis politiques sont appelés à y travailler.

Jacques Tomakpléconou

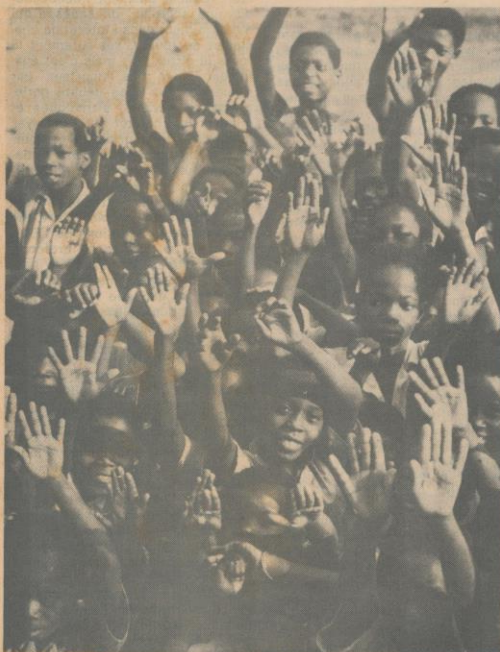
" La liberté économique n'est qu'un aspect ou une dimension de la liberté humaine et elle doit, dès lors, être coordonnée avec les autres, sous peine de devenir elle-même un instrument d'oppression".

Jean-Paul II

L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS...

UNICEF: POUR UNE REORIENTATION DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Le Fonds des Nations unies pour l'enfant (UNICEF) lance un appel à l'opinion mondiale et propose une réorientation de l'aide publique au développement en faveur des investissements dans le capital humain. A l'heure actuelle — souligne le rapport 1992 de l'organisation — seulement 2 % environ de l'aide sont affectés aux soins de santé primaire et à l'éducation primaire, les deux services essentiels pour la majorité des pauvres des pays en développement.



Quel avenir pour ces héritiers d'une Afrique en crise ?

En Afrique, au sud du Sahara, nombre de familles qui se trouvent dans l'incapacité de satisfaire leurs besoins les plus essentiels a doublé en dix ans. Le revenu moyen y a chuté d'un tiers. La proportion d'enfants scolarisés a régressé. En outre, 40 millions d'Africains sont maintenant « déplacés » par les conflits militaires ou les catastrophes naturelles.

Analysant les principales raisons de la détérioration de la situation de l'Afrique, le 10ème rapport annuel du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) distingue :

1°) — Les raisons internes : mauvaise gestion économique, dégradation de l'environnement et les conflits militaires ;

2°) — Les raisons externes : le fait que le continent ait servi de scène à l'affrontement des grandes puissances, la baisse des cours mon-

diaux des matières premières et le poids insoutenable de la dette.

L'ENDETTEMENT : « UN NOUVEL ESCLAVAGE »

Pour l'UNICEF, « un nouvel esclavage, qui a pour nom l'endettement, a imposé son joug au continent africain ». Les dettes de l'Afrique, au sud du Sahara, où se trouvent les pays les plus pauvres du monde, se chiffrent à environ 150 milliards de dollars. Chaque année, l'Afrique parvient, non sans mal, à honorer environ le tiers des intérêts échus ; le reste vient simplement s'ajouter à la masse croissante de la dette sous laquelle gisent les espoirs de tout un continent.

L'UNICEF note le « caractère totalement inhumain » de la situation, en rappelant que la petite propor-

tion des intérêts que l'Afrique réussit à payer, absorbe le tiers de toutes ses recettes d'exportation et dépasse la totalité de ses dépenses annuelles en faveur de la santé et de l'éducation. Les résultats des efforts de rééchelonnement du Club de Paris et du Sommet de Toronto sont insuffisants, et la situation est telle « qu'elle porte déjà atteinte à l'Afrique d'aujourd'hui, mais aussi à l'Afrique de demain ».

Alors que le continent réunissait, chaque année, plus de 10 milliards de dollars pour payer ses intérêts, des dizaines de millions d'enfants y ont perdu leur seule occasion de grandir dans des conditions normales, d'aller à l'école et d'acquérir les compétences nécessaires à leur développement et à celui de leur pays dans les années à venir.

Refutant l'argument qui prétend que l'annulation des dettes aiderait à soutenir des politiques économiques qui ont échoué, l'UNICEF rappelle que la plupart des pays africains ont déjà commencé à mettre en œuvre des réformes économiques fondamentales et que le coût de cette mesure ne serait pas exorbitant pour le monde industrialisé. La dette totale de l'Afrique ne représente que près de 12 % des sommes dues par l'ensemble des pays en développement. Mais pour l'Afrique, le simple poids de ce fardeau, et de la chaîne de l'endettement et du paiement des intérêts, interdit tout espoir réaliste de progrès, tant que ses entraves financières n'auront pas été brisées.

Dans les « dix propositions » formulées dans ce rapport, le directeur général de l'UNICEF, James P. Grant, demande que les promesses faites lors du Sommet mondial pour les enfants soient tenues, et qu'un nouvel ordre mondial en finisse avec la malnutrition, les maladies évitables et l'analphabétisme dont sont victimes des millions d'enfants.

Rappelons que ce Sommet s'est tenu en septembre 1990 au siège des Nations unies à New-York et qu'il avait rassemblé 159 nations dont plus de 70 ont été représentées par leurs Chefs d'Etat ou de gouverne-

ment. Un consensus s'est dégagé en faveur d'un principe : « Les enfants d'abord », principe en vertu duquel « la croissance physique et mentale des enfants devrait avoir, en toute circonstance, la priorité sur les ressources de la société ».

UNE INITIATIVE DE L'OUA

L'UNICEF indique que la plupart des pays africains sont en train d'élaborer des programmes d'action pour atteindre les objectifs adoptés lors du sommet, mais l'organisation fait également remarquer que c'est dans les régions de l'Afrique au sud du Sahara qu'il sera le plus difficile de financer les efforts visant à la réalisation d'objectifs tels que la diminution de moitié de la malnutrition, la réduction de l'impact des maladies les plus courantes, l'approvisionnement de toutes les communautés en eau potable et l'accès de tous les enfants à une éducation de base.

Aussi, l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) entend-elle organiser, vers la fin de cette année 1992, une conférence internationale, afin d'attirer l'attention sur l'action déjà engagée dans ce sens et demander l'appui du reste du monde pour la soutenir au cours de cette décennie.

L'Afrique devra dégager au moins 1,5 milliard de dollars, chaque année, sur ses propres ressources, moyennant une redistribution de ses priorités internes. Un montant équivalent devra provenir de l'aide internationale, si l'on souhaite que le continent atteigne les objectifs qu'il s'est fixés pour ses enfants et son avenir.

Pour l'UNICEF, « la communauté internationale trouvera dans cette réunion l'une des premières occasions de nouer de nouveaux liens avec l'Afrique et de montrer, sans équivoque, que ce continent a lui aussi sa place dans un nouvel ordre mondial ».

André Radany

